

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

TARIFS DES ABONNEMENTS			TARIFS DES INSERTIONS		OBSERVATIONS
	Un an	6 mois	La ligne.....	500 F	Prix au numéro de l'année courante.....500F
Mali	20.000 F	10.000 F	Chaque annonce répétée.....	moitié prix	Prix au numéro des années précédentes.....600F
Afrique.....	35.000 F	17.500 F	Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces.		Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au Secrétariat Général du Gouvernement-D.J.O.D.
Europe.....	38.000 F	19.000 F			Les abonnements prendront effet à compter de la date de paiement de leur montant. Les abonnements sont payables d'avance.
Frais d'expédition.....	13.000 F				

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

DECRETS

17 juillet 2026 Décret n°2026-0440/PM-RM portant nomination à la Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.....**p.675**

21 juillet 2026 Décret n°2026-0441/PT-RM portant nomination d'Officiers à la Direction de la Sécurité militaire.....**p.675**

Décret n°2026-0442/PT-RM portant nomination d'un Officier à l'Etat-major général des Armées.....**p.676**

Décret n°2026-0443/PT-RM portant création de Charges d'Offices notariaux.....**p.676**

21 juillet 2026 Décret n°2026-0444/PT-RM portant admission à la retraite anticipée d'Officiers de l'Armée de Terre.....**p.677**

Décret n°2026-0445/PT-RM portant nomination au Ministère de la Refondation de l'Etat.....**p.677**

Décret n°2026-0446/PT-RM portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence nationale de Sécurisation des Actes d'Etat civil...**p.678**

Décret n°2026-0447/PT-RM portant nomination de Conseillers à la Sécurité et à la Protection civile de Gouverneurs de Région et du district de Bamako.....**p.679**

27 juillet 2026 Décret n°2026-0448/PM-RM portant abrogation partielle du Décret n°2025-0888/PM-RM du 22 décembre 2025 portant nomination de Chefs de département au Secrétariat général du Gouvernement.....**p.680**

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

30 juillet 2026 Décret n°2026-0449/PT-RM portant répartition des contingents des distinctions honorifiques, au titre de l'année 2026.....p.680

31 juillet 2026 Décret n°2026-0450/PT-RM portant nomination du Consul général du Mali à Djeddah (Royaume d'Arabie Saoudite).....p.684

Décret n°2026-0451/PT-RM portant nomination du Secrétaire général du Ministère de l'Agriculture.....p.684

Décret n°2026-0452/PT-RM portant ratification des Accords de prêt, signés à Bamako, le 25 février 2026, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque africaine de Développement (BAD), pour le financement partiel du Projet de la Boucle Nord 225 kV autour de Bamako (PBNB).....p.685

Décret n°2026-0453/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....p.685

Décret n°2026-0454/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....p.686

Décret n°2026-0455/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....p.686

Décret n°2026-0456/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....p.686

Décret n°2026-0457/PT-RM portant nomination d'un personnel Officier, à titre posthume, au grade de Capitaine.....p.687

Décret n°2026-0458/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....p.687

Décret n°2026-0459/PT-RM portant nomination d'un Conseiller technique au Secrétariat général du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme.....p.687

Décret n°2026-0460/PT-RM portant nomination de l'Attaché de Cabinet du ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions.....p.688

Décret n°2026-0461/PT-RM portant nomination du Secrétaire particulier du ministre des Maliens établis à l'Extérieur et de l'Intégration africaine.....p.689

31 juillet 2026 Décret n°2026-0462/PT-RM portant abrogation partielle du Décret n°2018-0620/P-RM du 02 août 2018 portant nomination de Contrôleurs des Services publics...p.689

Décret n°2026-0463/PT-RM portant abrogation partielle du Décret n°2025-0146/PT-RM du 03 mars 2025 portant nomination au Cabinet du ministre de la Sécurité et de la Protection civile.....p.690

Décret n°2026-0464/PT-RM relatif à la ratification de l'Accord entre le Gouvernement du Burkina Faso, le Gouvernement de la République du Mali et le Gouvernement de la République du Niger relatif à la création de la Télévision de la Confédération des Etats du Sahel, dénommée « TAFOUK TV », signé à Bamako (Mali), le 21 décembre 2025.....p.690

Décret n°2026-0465/PT-RM relatif à la ratification de l'Accord entre le Gouvernement du Burkina Faso, le Gouvernement de la République du Mali et le Gouvernement de la République du Niger relatif à la création de la Radio confédérale, dénommée « Daandè Liptako », signé à Ouagadougou (Burkina Faso), le 26 novembre 2025.....p.691

Décret n°2026-0466/PT-RM fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction générale de l'Aménagement et de l'Attractivité du Territoire.....p.691

Décret n°2026-0467/PT-RM fixant le cadre organique de la Direction générale de l'Aménagement et de l'Attractivité du Territoire.....p.697

Annonces et communications.....p.713

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRETS

**DECRET N°2026-0440/PM-RM DU 17 JUILLET 2026
PORTANT NOMINATION A LA CELLULE D'APPUI
A LA DECENTRALISATION ET A LA
DECONCENTRATION DU MINISTERE DE LA
PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET
DE LA FAMILLE**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°09-662/PM-RM du 19 août 2009 portant création de la Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Ismaïla KONE**, N°Mle 0109.297-B, Administrateur de l'Action sociale, est nommé **Cadre** à la Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 17 juillet 2026

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Promotion de la Femme,
de l'Enfant et de la Famille,
Madame DIARRA Djénéba SANOGO**

**Le ministre d'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2026-0441/PT-RM DU 21 JUILLET 2026
PORTANT NOMINATION D'OFFICIERS A LA
DIRECTION DE LA SECURITE MILITAIRE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°95-038 du 20 avril 1995 portant création de la Direction de la Sécurité militaire ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2022-0529/P-RM du 05 septembre 2022 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction de la Sécurité militaire,

DECRETE :

Article 1er : Les Officiers dont les noms suivent, sont nommés à la Direction de la Sécurité militaire en qualité de :

Sous-directeur Analyse et Documentation :

- Lieutenant-colonel **Djiguidian TRAORE** de la Direction générale de la Gendarmerie nationale ;

Commandant de l'Ecole de Renseignement et de la Contre-ingérence :

- Commandant **Mamadou DOUMBIA** de l'Armée de l'Air.

Ils bénéficient, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 juillet 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0442/PT-RM DU 21 JUILLET 2026
PORTANT NOMINATION D'UN OFFICIER A
L'ETAT-MAJOR GENERAL DES ARMEES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant
organisation générale de la Défense nationale ;

Vu la Loi n°04-052 du 23 novembre 2004 portant création
de l'Etat-major général des Armées ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023,
modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2017-0576/P-RM du 18 juillet 2017,
modifié, fixant l'organisation et les modalités de
fonctionnement de l'Etat-major général des Armées,

DECRETE :

Article 1er : Le Colonel **Aybala SANGARE**, de la
Direction des Transmissions, des Télécommunications et
de l'Informatique des Armées, est nommé **Chef de Cabinet**
de l'Etat-major général des Armées.

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la
réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions
antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal
officiel.

Bamako, le 21 juillet 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0443/PT-RM DU 21 JUILLET 2026
PORTANT CREATION DE CHARGES D'OFFICES
NOTARIAUX**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu l'Ordonnance n°2013-027/P-RM du 31 décembre 2013
portant Statut des Notaires ;

Vu la Loi n°2023-006 du 13 mars 2023 portant création de
Circonscriptions administratives en République du Mali ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0062/P-RM du 12 février 2026,
modifié, portant nomination des membres du
Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Il est créé trente (30) Charges d'Offices
notariaux ainsi qu'il suit :

- **Bamako** : six (06) offices ;
- **Kayes** : deux (02) offices ;
- **Koulikoro** : un (01) office ;
- **Sikasso** : deux (02) offices ;
- **Ségou** : deux (02) offices ;
- **Mopti** : un (01) office ;
- **Tombouctou** : un (01) office ;
- **Gao** : un (01) office ;
- **Kidal** : un (01) office ;
- **Bougouni** : un (01) office ;
- **Dioïla** : un (01) office ;
- **Nara** : un (01) office ;
- **Koutiala** : un (01) office ;
- **San** : un (01) office ;
- **Kita** : un (01) office ;
- **Nioro** : un (01) office ;
- **Taoudenni** : un (01) office ;
- **Ménaka** : un (01) office ;
- **Bandiagara** : un (01) office ;
- **Douentza** : un (01) office ;
- **Kati** : un (01) office ;
- **Fana** : un (01) office.

Article 2 : Le ministre de la Justice et des Droits de
l'Homme, Garde des Sceaux et le ministre d'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce
qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera
enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 juillet 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Justice et des Droits
de l'Homme, Garde des Sceaux,
Mamoudou KASSOGUE**

**Le ministre d'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

DECRET N°2026-0444/PT-RM DU 21 JUILLET 2026 PORTANT ADMISSION A LA RETRAITE ANTICIPEE D'OFFICIERS DE L'ARMEE DE TERRE**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires,

DECRETE :

Article 1er : Les Officiers de l'Armée de Terre dont les noms suivent, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite, par anticipation, à compter du 31 décembre 2026.

N°	Mle	Prénoms	Nom	Grade	Date de naissance	Date d'incorporation	Indice
01	M.	Boubacar Nankouma	KONATE	LCL	13/11/1967	20/04/1987	1220
02	M.	Ousmane dit Bagui	TIMBO	LTN	Vers 1969	15/07/1992	1010

Article 2 : Ils bénéficient d'un congé libérable de trente (30) jours valable du 1er au 30 décembre 2026 et seront définitivement rayés des effectifs des Forces Armées le 31 décembre 2026.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 juillet 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2026-0445/PT-RM DU 21 JUILLET 2026 PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DE LA REFONDATION DE L'ETAT**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,**DECRETE :**

Article 1er : Sont nommés au Ministère de la Refondation de l'Etat, en qualité de :

Chef de Cabinet :

- Monsieur **Youssouf MAIGA**, N°Mle 0104.761-X, Ingénieur de la Statistique ;

Conseillers techniques :

- Monsieur **Allassane BA**, N°Mle 0100.629-B, Administrateur civil ;

- Monsieur **Issa BERTHE**, N°Mle 0131.858-N, Magistrat.

Chargés de mission :

- Monsieur **Zoubeïrou MAIGA**, Journaliste-Communicateur ;

- Monsieur **Demba Adama KEITA**, Ingénieur ;

- Monsieur **Yaya DIARRA**, Psychologue ;

- Madame **CAMARA Mariétou dite Diongolo KONATE**, Journaliste ;

- Madame **KONE Djénèba DIARRA**, Gestionnaire.

Secrétaire particulier :

- Madame **TOURE Massaran COULIBALY**, Programmeur informatique.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 juillet 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Refondation de l'Etat,
chargé des Relations avec les Institutions,
Yaya GOLOGO**

**Le ministre d'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2026-0446/PT-RM DU 21 JUILLET 2026
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE
NATIONALE DE SECURISATION DES ACTES
D'ETAT CIVIL**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°90-110/AN-RM du 18 octobre 1990, modifiée, portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du fonctionnement des Etablissements publics à Caractère administratif ;

Vu la Loi n°2011-087 du 30 décembre 2011, modifiée, portant code des personnes et de la famille ;

Vu l'Ordonnance n°2025-009/PT-RM du 14 février 2025 portant création de l'Agence nationale de Sécurisation des Actes d'Etat civil ;

Vu le Décret n°2025-0122/PT-RM du 24 février 2025 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Agence nationale de Sécurisation des Actes d'Etat civil ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier-ministre ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2026-0181/PT-RM du 01 avril 2026 portant désignation du Porte-parole du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les personnes dont les noms suivent sont nommées **membres** du Conseil d'Administration de l'Agence nationale de Sécurisation des Actes d'Etat civil, en qualité de :

I. Représentants des pouvoirs publics :

- Madame **TALL Mariam TOURE**, représentante du ministre chargé des Finances ;

- Madame **Diènèba DIAKITE**, représentante du ministre chargé de la Justice ;

- Monsieur **El Hadji Boutout Aliou SALL**, représentant du ministre chargé de la Sécurité ;

- Monsieur **Bakary DEMBELE**, représentant du ministre chargé de la Santé ;

- Madame **TRAORE Aissata GAYE**, représentante du ministre chargé des Affaires étrangères ;

- Monsieur **Souleymane ALIOU**, représentant du ministre chargé de l'Education nationale ;
- Monsieur **Abdoul Kader KY**, représentant du ministre chargé de l'Economie numérique ;
- Monsieur **Abdoulaye ALKADI**, Directeur de l'état civil ;
- Monsieur **Mahamadou KOUYATE**, représentant de l'Association des Municipalités du Mali.

II. Représentant des usagers :

- Monsieur **Oumar TRAORE**, représentant des associations de consommateurs.

III. Représentant du personnel :

- Monsieur **Adama DIARRA**, représentant du personnel de l'Agence nationale de Sécurisation des Actes d'état civil (ANSAEC).

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 juillet 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOÏTA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAÏGA**

**Le ministre de l'Administration territoriale et
de la Décentralisation,
Général de Brigade Issa Ousmane COULIBALY**

**Le ministre d'Etat, ministre de
l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2026-0447/PT-RM DU 21 JUILLET 2026
PORTANT NOMINATION DE CONSEILLERS A LA
SECURITE ET A LA PROTECTION CIVILE DE
GOUVERNEURS DE REGION ET DU DISTRICT DE
BAMAKO**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2012-006 du 23 janvier 2012, modifiée, portant principes fondamentaux de l'organisation administrative du Territoire ;

Vu la Loi n°2023-006 du 13 mars 2023 portant création des Circonscriptions administratives en République du Mali;

Vu le Décret n°107/PG-RM du 28 avril 1983, modifié, instituant l'uniforme réglementaire pour les Inspecteurs de l'Intérieur et le personnel de commandement civil de l'Administration territoriale ;

Vu le Décret n°07-142/P-RM du 23 avril 2007 fixant les taux de l'indemnité de représentation et de responsabilité et de la prime de fonction spéciale allouées aux représentants de l'Etat dans les Collectivités territoriales ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2014-0943/P-RM du 31 décembre 2014 fixant l'organisation et les attributions des services propres des Circonscriptions administratives ;

Vu le Décret n°2014-0944/P-RM du 31 décembre 2014 fixant le cadre organique des services propres de la Région ;

Vu le Décret n°2015-0067/P-RM du 13 février 2015, modifié, fixant les conditions de nomination et les attributions des Chefs de Circonscription administrative ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0181/PT-RM du 1er avril 2026 portant désignation du Porte-parole du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés **Conseillers à la Sécurité et à la Protection civile** des Gouverneurs :

1. Région de Sikasso :

- Contrôleur général de Police **Hamidou TRAORE** ;

2. Région de Bougouni :

- Contrôleur principal de Police **Yaranga DIARRA** ;

3. District de Bamako :

- Colonel-major **Amadou DIALLO** du Génie militaire.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 juillet 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOÏTA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Administration territoriale
et de la Décentralisation, Porte-parole du
Gouvernement,
Général de Brigade Issa Ousmane COULIBALY**

**Le ministre d'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2026-0448/PM-RM DU 27 JUILLET 2026
PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU
DECRET N°2025-0888/PM-RM DU 22 DECEMBRE
2025 PORTANT NOMINATION DE CHEFS DE
DEPARTEMENT AU SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;

Vu l'Ordonnance n°04-001/P-RM du 25 février 2004
portant création du Secrétariat général du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2013-235/P-RM du 07 mars 2013, modifié,
fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement
du Secrétariat général du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014,
modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et
indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2017-0664/P-RM du 08 août 2017 fixant
le cadre organique du Secrétariat général du
Gouvernement ;

Vu le Décret n°2018-0530/P-RM du 22 juin 2018 fixant
les taux des primes et indemnités accordées au personnel
en service au Secrétariat général du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2025-0888/PM-RM du 22 décembre 2025
portant nomination de Chefs de Département au Secrétariat
général du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2024-0055/PT-RM du 31 janvier 2024
portant nomination du Secrétaire général du
Gouvernement ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination du Premier ministre,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2025-0888/PM-RM du 22 décembre 2025, susvisé, sont abrogées, en ce qui concerne Monsieur Abibalaye DIAKITE, N°Mle 0152-700-Y, Conseiller des Affaires étrangères, en qualité de Chef de Département des Liaisons et de l'Enregistrement.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 27 juillet 2026

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**DECRET N°2026-0449/PT-RM DU 30 JUILLET 2026
PORTANT REPARTITION DES CONTINGENTS
DES DISTINCTIONS HONORIFIQUES, AU TITRE
DE L'ANNEE 2026**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création
des Ordres nationaux ;

Vu l'Ordonnance n°48/CMLN du 31 août 1973 portant
création de l'Ordre du Mérite Agricole ;

Vu l'Ordonnance n°40/CMLN du 25 septembre 1974
portant création des distinctions militaires ;

Vu le Décret n°97-210/P-RM du 10 juillet 1997 portant
création de l'Ordre du Mérite de la Santé ;

Vu le Décret n°2017-0219/P-RM du 13 mars 2017 portant
création du Mérite sportif ;

Vu le Décret n°2019-0737/P-RM du 20 septembre 2019
portant création de la Médaille d'Honneur de la Police
nationale ;

Vu le Décret n°2019-0738/P-RM du 20 septembre 2019
portant création de la Médaille d'Honneur de la Protection
civile ;

Vu le Décret n°2022-0183/PT-RM du 23 mars 2022 portant
création de la Médaille d'Honneur des Eaux et Forêts ;

Vu le Décret n°2022-0234/PT-RM du 13 avril 2022 portant
création de la Médaille d'Honneur des Douanes ;

Vu le Décret n°2023-0007/PT-RM du 12 janvier 2023 portant création de la Médaille du Mérite des Arts et de la Culture ;

Vu le Décret n°2023-0406/PT-RM du 04 août 2023 portant création de la Médaille d'Honneur de l'Administration du Territoire ;

Vu le Décret n°2026-0382/PT-RM du 18 juin 2026 portant création de la Médaille d'Honneur de la Justice ;

Vu le Décret n°2016-0861/P-RM du 08 novembre 2016 portant nomination du Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : Pour l'année 2026, les contingents des distinctions honorifiques sont répartis conformément aux tableaux annexés au présent décret.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 30 juillet 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

ANNEXE I AU DECRET N°2026-0449/PT-RM DU 30 JUILLET 2026 PORTANT REPARTITION DES CONTINGENTS DES DISTINCTIONS HONORIFIQUES AU TITRE DE L'ANNEE 2026

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
%	INSTITUTIONS	ORDRE NATIONAL				MERITE MILITAIRE	MERITE NATIONAL		MERITE AGRICOLE			MERITE DE LA SANTE		
		chevalier	Officier	Cdr	Grand off.		Effigie Abeille	Effigie LionDebout	chevalier	Officier	Cdr.	chevalier	Officier	Cdr.
1	Avancement		60	40	10	Accordé par le Président de la Transition								
2	Président de la Transition	A la discrétion de SEM le Président de la Transition												
3	Secrétariat général de la Présidence de la République	20						25						
4	Primature	15						20						
5	Secrétariat général du Gouvernement	05						05						
6	Conseil national de Transition	15						20						
7	Cour suprême	05						05						
8	Cour constitutionnelle	05						05						
9	Haut Conseil des Collectivités locales	05						05						
10	Conseil économique, social et culturel	05						05						
11	Ministère de la Défense et des anciens Combattants	20						30						
12	Ministère de l'Economie et des Finances	10						15						
13	Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale	03						05						
14	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux	07						10						

15	Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Porte-parole du Gouvernement	10						15						
16	Ministère de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions	03						05						
17	Ministère de la Sécurité et de la Protection civile	15						20						
18	Ministère des Transports et des Infrastructures	10						15						
19	Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale	07						10						
20	Ministère de l'Education nationale	10						15						
21	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique	10						15						
22	Ministère des Mines	03						05						
23	Ministère de l'Energie et de l'Eau	03						05						
24	Ministère de la Santé et du Développement social	10						15				15	10	05
25	Ministère du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue	03						05						
26	Ministère de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne	03						05						
27	Ministère des Maliens établis à l'Extérieur et de l'Intégration africaine	03						05						
28	Ministère de l'Agriculture	10						15	15	10	05			
29	Ministère de l'Entrepreneuriat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle	05						07						
30	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	03						05						
31	Ministère de l'Industrie et du Commerce	05						07						
32	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population	07						10						

33	Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable	07						10					
34	Ministère de la Communication, de l'Economie numérique et de la Modernisation de l'Administration	07						10					
35	Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme	05						07					
36	Ministère des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes	03						05					
37	Ministère de l'Elevage et de la Pêche	07						10					
38	Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali	05						07					
39	Médiateur de la République	03						05					
40	Vérificateur général	03						05					
41	Comité national de l'Egal Accès aux Média d'Etat	01						03					
42	La Haute Autorité de la Communication du Mali	03						05					
43	Autorité de Protection des Données à Caractère personnel (APDP)	02						05					
44	L'Office central de Lutte Contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)	02						05					
45	Autorité indépendante de Gestions des Elections (AIGE)	02						05					
Totaux :		285						411	15	10	05	15	10

ANNEXE II AU DECRET N°2026-0449/PT-RM DU 30 JUILLET 2026 PORTANT REPARTITION DES CONTINGENTS DES DISTINCTIONS HONORIFIQUES AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Distinctions militaires : Médaille du mérite militaire.....300 (Ministère de la Défense et des anciens Combattants)
Médaille d'Honneur de la Police nationale :.....25 (Ministère de la Sécurité et de la Protection civile)
Médaille d'Honneur de la Protection civile :.....25 (Ministère de la Sécurité et de la Protection civile)
Médaille du Mérite sportif :.....25 (Ministère de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne)
Médaille d'Honneur des Eaux et Forêts :.....25 (Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable)
Médaille d'Honneur des Douanes.....25 (Ministère de l'Economie et des Finances)
Médaille de Chevalier du Mérite des Arts et de la Culture.....25 Chevaliers (Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme)
Médaille d'Honneur de l'Administration du territoire.....150 (Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Porte-parole du Gouvernement)
Médaille d'Honneur de la Justice.....100 (Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux)

**DECRET N°2026-0450/PT-RM DU 31 JUILLET 2026
PORTANT NOMINATION DU CONSUL GENERAL
DU MALI A DJEDDAH (ROYAUME D'ARABIE
SAOUDITE)**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°05-039 du 22 juillet 2005 fixant les indices de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°96-044/P-RM du 08 février 1996, modifié, fixant les avantages accordés au personnel diplomatique, administratif et technique dans les Missions diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les attributions des membres du personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le Décret n°05-464/P-RM du 17 octobre 2005, modifié, fixant la valeur du point d'indice de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ainsi que leurs primes et indemnités ;

Vu le Décret n°2012-070/P-RM du 2 février 2012 portant répartition des postes diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0517/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Missions diplomatiques et des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0522/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Darhamane IDRISSE**, N°Mle 0145.691-H, Traducteur Interprète, est nommé **Consul général** du Mali à Djeddah (Royaume d'Arabie Saoudite).

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 juillet 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre d'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2026-0451/PT-RM DU 31 JUILLET 2026
PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE
GENERAL DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Abdramane TOURE**, N°Mle 0144.017-F, Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural, est nommé **Secrétaire général** du Ministère de l'Agriculture.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 juillet 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Agriculture,
Ibrahima SAMAKE**

**Le ministre d'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2026-0452/PT-RM DU 31 JUILLET 2026
PORTANT RATIFICATION DES ACCORDS DE PRÊT,
SIGNÉS À BAMAKO, LE 25 FÉVRIER 2026, ENTRE
LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU
MALI ET LA BANQUE AFRICAINE DE
DÉVELOPPEMENT (BAD), POUR LE
FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET DE LA
BOUCLE NORD 225 KV AUTOUR DE BAMAKO
(PBNB)**

**LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ÉTAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2026-016 du 13 juillet 2026 autorisant la ratification des Accords de Prêt, signés à Bamako, le 25 février 2026, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque africaine de Développement (BAD), pour le financement partiel du Projet de la Boucle Nord 225 kV autour de Bamako (PBNB) ;

Vu le Décret n°10-718/P-RM du 31 décembre 2010 relatif à la conclusion des Traités ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont ratifiés, les accords de prêt, d'un montant de trente-quatre milliards deux-cent quatre-vingt-six millions six-cent cinq mille cinq-cents (34 286 605 500) FCFA, signés à Bamako, le 25 février 2026, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque africaine de Développement (BAD), pour le financement partiel du Projet de la Boucle Nord 225 kV autour de Bamako (PBNB).

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 juillet 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre d'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre de l'Energie
et de l'Eau,
Tiemoko TRAORE**

**DECRET N°2026-0453/PT-RM DU 31 JUILLET 2026
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME**

**LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ÉTAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, aux Militaires de l'Armée de Terre dont les noms suivent :

N°	N°Mle	PRENOMS	NOMS	GRADES
01	53944	Bakary	KONARE	2 ^{ème} Canonnier Servant Tireur
02	54351	Arouna	DEMBELE	2 ^{ème} Canonnier Servant Tireur

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 juillet 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0454/PT-RM DU 31 JUILLET 2026
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, au Lieutenant **Julien DENA** de l'Armée de Terre.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 juillet 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0455/PT-RM DU 31 JUILLET 2026
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, au Soldat de 1ère Classe **Yacouba DAOU**, N°Mle 66000, de l'Armée de Terre.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 juillet 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0456/PT-RM DU 31 JUILLET 2026
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, au Soldat de 2ème Classe **Diakaridia DOUMBIA**, N°Mle 71275, de l'Armée de Terre.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 juillet 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0457/PT-RM DU 31 JUILLET 2026
PORTANT NOMINATION D'UN PERSONNEL
OFFICIER, A TITRE POSTHUME, AU GRADE DE
CAPITAINE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires,

DECRETE :

Article 1er : Le Lieutenant **Julien DENA**, de l'Armée de Terre, est nommé, à titre posthume, au grade de **Capitaine**, à compter du 1er septembre 2025.

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 juillet 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0458/PT-RM DU 31 JUILLET 2026
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, au Soldat de 1ère Classe **Youssofouf MAIGA**, N°Mle S/1604, de la Direction centrale du Service de Santé des Armées.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 juillet 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0459/PT-RM DU 31 JUILLET 2026
PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER
TECHNIQUE AU SECRETARIAT GENERAL DU
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE
L'HOMME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Madame **DEMBELE Aïssata M'BAYE**, N°Mle 0151.667-Z, Magistrat, est nommée **Conseiller technique** au Secrétariat général du Ministère de la Justice et des Droits l'Homme.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 juillet 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Justice et des Droits
de l'Homme, Garde des Sceaux,
Mamoudou KASSOGUE**

**Le ministre d'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2026-0460/PT-RM DU 31 JUILLET 2026
PORTANT NOMINATION DE L'ATTACHE DE
CABINET DU MINISTRE DE LA REFONDATION
DE L'ETAT, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES
INSTITUTIONS**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Abdoul Hamid DIALLO**, Analyste en relation internationale et en épistémologie politique, est nommé **Attaché de Cabinet** au Cabinet du ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 juillet 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Refondation de l'Etat,
chargé des Relations avec les Institutions,
Yaya GOLOGO**

**Le ministre d'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2026-0461/PT-RM DU 31 JUILLET 2026
PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE
PARTICULIER DU MINISTRE DES MALIENS
ETABLIS A L'EXTERIEUR ET DE L'INTEGRATION
AFRICAINNE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Fernad DEMBELE**, N°Mle 0132.854-W, Ingénieur Informaticien, est nommé **Secrétaire particulier** du ministre des Maliens établis à l'Extérieur et de l'Intégration africaine.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 juillet 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre des Maliens établis à l'Extérieur
et de l'Intégration africaine,
Mossa AG ATTAHER**

**Le ministre d'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2026-0462/PT-RM DU 31 JUILLET 2026
PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU
DECRET N°2018-0620/P-RM DU 02 AOUT 2018
PORTANT NOMINATION DE CONTROLEURS DES
SERVICES PUBLICS**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2018-0620/P-RM du 02 août 2018 portant nomination de Contrôleurs des Services publics sont abrogées, en ce qui concerne Monsieur **Youssef DEMBELE**, N°Mle 0109-170.G, Administrateur civil.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 juillet 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre d'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2026-0463/PT-RM DU 31 JUILLET 2026
PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU DECRET
N°2025-0146/PT-RM DU 03 MARS 2025 PORTANT
NOMINATION AU CABINET DU MINISTRE DE LA
SECURTIE ET DE LA PROTECTION CIVILE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026,
modifié, portant nomination des membres du
Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2025-0146/PT-RM du 03 mars 2025 portant nomination au Cabinet du ministre de la Sécurité et de la Protection civile sont abrogées, en ce qui concerne Monsieur **Diarra DIAKITE**, Journaliste, en qualité de **Chargé de mission**.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 juillet 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Sécurité et de la
Protection civile,
Général de Division Daoud Aly MOHAMMEDINE**

**Le ministre d'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2026-0464/PT-RM DU 31 JUILLET 2026
RELATIF A LA RATIFICATION DE L'ACCORD
ENTRE LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO,
LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU
MALI ET LE GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DU NIGER RELATIF A LA CREATION
DE LA TELEVISION DE LA CONFEDERATION DES
ETATS DU SAHEL, DENOMMEE « TAFOUK TV »,
SIGNE A BAMAKO (MALI), LE 21 DECEMBRE 2025**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2026-029 du 15 juillet 2026 autorisant la ratification l'Accord entre le Gouvernement du Burkina Faso, le Gouvernement de la République du Mali et le Gouvernement de la République du Niger, relatif à la création de la Télévision de la Confédération des Etats du Sahel dénommée « TAFOUK TV », signé à Bamako (Mali), le 21 décembre 2025 ;

Vu l'Ordonnance n°2024-015/PT-RM du 20 septembre 2024 autorisant la ratification du Traité portant création de la Confédération des Etats du Sahel (AES) ;

Vu le Décret n°2024-0541/PT-RM du 27 septembre 2024 portant ratification du Traité portant création de la Confédération des Etats du Sahel (AES), adopté à Niamey (République du Niger), le 06 juillet 2024, lors du Premier sommet des Chefs d'Etat de l'AES ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Est ratifié, l'Accord entre le Gouvernement du Burkina Faso, le Gouvernement de la République du Mali et le Gouvernement de la République du Niger relatif à la création de la Télévision de la Confédération des Etats du Sahel, dénommée « TAFOUK TV », signé à Bamako (Mali), le 21 décembre 2025.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 juillet 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre d'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre de la Communication,
de l'Economie numérique et de la
Modernisation de l'Administration,
Alhamdou AG ILYENE**

**DECRET N°2026-0465/PT-RM DU 31 JUILLET 2026
RELATIF A LA RATIFICATION DE L'ACCORD
ENTRE LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO,
LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU
MALI ET LE GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DU NIGER RELATIF A LA CREATION
DE LA RADIO CONFEDERALE, DENOMMEE
« DAANDE LIPTAKO », SIGNE A OUAGADOUGOU
(BURKINA FASO), LE 26 NOVEMBRE 2025**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2026-030 du 15 juillet 2026 autorisant la ratification l'Accord entre le Gouvernement du Burkina Faso, le Gouvernement de la République du Mali et le Gouvernement de la République du Niger relatif à la création de la Radio confédérale, dénommée « Daandè Liptako », signé à Ouagadougou (Burkina Faso), le 26 novembre 2025 ;

Vu l'Ordonnance n°2024-015/PT-RM du 20 septembre 2024 autorisant la ratification du Traité portant création de la Confédération des Etats du Sahel (AES) ;

Vu le Décret n°2024-0541/PT-RM du 27 septembre 2024 portant ratification du Traité portant création de la Confédération des Etats du Sahel (AES), adopté à Niamey (République du Niger), le 06 juillet 2024, lors du Premier sommet des Chefs d'Etat de l'AES ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Est ratifié, l'Accord entre le Gouvernement du Burkina Faso, le Gouvernement de la République du Mali et le Gouvernement de la République du Niger, relatif à la création la Radio confédérale, dénommée « Daandè Liptako », signé à Ouagadougou (Burkina Faso), le 26 novembre 2025.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 juillet 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre d'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre de la Communication,
de l'Economie numérique et de la
Modernisation de l'Administration,
Alhamdou AG ILYENE**

**DECRET N°2026-0466/PT-RM DU 31 JUILLET 2026
FIXANT L'ORGANISATION ET LES MODALITES
DE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION
GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DE
L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu la Loi n°2019-040 du 24 juillet 2019 portant principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle de zones de développement en République du Mali ;

Vu la Loi n°2023-005 du 13 mars 2023 portant Statut particulier du District de Bamako ;

Vu la Loi n°2023-006 du 13 mars 2023 portant création des Circonscriptions administratives en République du Mali ;

Vu la Loi n°2023-007 du 13 mars 2023 portant création des Collectivités territoriales en République du Mali ;

Vu la Loi n°2026-031 du 15 juillet 2026 portant création de la Direction générale de l'Aménagement et de l'Attractivité du Territoire ;

Vu le Décret n°204/PG-RM du 21 août 1985 déterminant les modalités de gestion et de contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°2017-0885/PM-RM du 06 novembre 2017 fixant les modalités de la Mise en Œuvre et du Suivi-Evaluation des outils d'Aménagement du Territoire ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le présent décret fixe l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction générale de l'Aménagement et de l'Attractivité du Territoire.

CHAPITRE I : DE L'ORGANISATION

SECTION I : DE LA DIRECTION

Article 2 : La Direction générale de l'Aménagement et de l'Attractivité du Territoire est dirigée par un Directeur général nommé par décret pris en Conseil des Ministres, sur proposition du ministre chargé de l'Aménagement du Territoire.

Article 3 : Le Directeur général de l'Aménagement et de l'Attractivité du Territoire est chargé, sous l'autorité du ministre chargé de l'Aménagement du Territoire, de diriger, de programmer, de coordonner et de contrôler les activités du service.

Il est secondé et assisté par un Directeur général adjoint qui le remplace, de plein droit, en cas de vacance, d'absence ou d'empêchement.

Le Directeur général adjoint est nommé par arrêté du ministre chargé de l'Aménagement du Territoire sur proposition du Directeur général de l'Aménagement et de l'Attractivité du Territoire.

Son arrêté de nomination fixe ses attributions spécifiques.

SECTION II : DES STRUCTURES

Article 4 : La Direction générale de l'Aménagement et de l'Attractivité du Territoire comprend :

- **en staff :**

- le Bureau d'Accueil et d'Orientation ;
- le Centre de Documentation, d'Informatique et des Archives.

- **en ligne :**

- la Sous-direction de la Prospective et de la Planification territoriale ;
- la Sous-direction de la Cartographie thématique et des Systèmes d'Informations géographiques ;
- la Sous-direction de l'Attractivité et du Marketing du Territoire ;
- la Sous-direction de la Formation et de la Communication ;
- la Sous-direction des Normes, du Suivi et de l'Evaluation.

Article 5 : Le Bureau d'Accueil et d'Orientation est chargé :

- d'élaborer et de mettre en œuvre les outils relatifs à l'accueil, à l'orientation et à l'information des usagers ;
- de tenir le registre des réclamations et de suivre les demandes d'informations des usagers ;
- de tenir la boîte à suggestions et de dépouiller les informations recueillies ;
- de constituer et de mettre à jour des banques de données pour le service ;
- de coordonner l'accueil des officiels, des visiteurs étrangers ;
- d'assurer la distribution des documents et des imprimés et de donner les renseignements non confidentiels aux usagers.

Article 6 : Le Centre de Documentation, d'Informatique et des Archives est chargé :

- de rechercher et de collecter la documentation sur les matières relevant des attributions de la Direction ;
- de classer et de conserver les archives ;
- de collecter, de centraliser et de traiter les données sectorielles ;
- de concevoir des programmes de traitement et de gestion informatique dans le domaine de l'Aménagement du Territoire ;
- d'apporter une assistance technique aux agents de la Direction en matière d'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Article 7 : La Sous-direction de la Prospective et de la Planification territoriale est chargée :

- de contribuer à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre du Schéma national d'Aménagement du Territoire ;
- de participer à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des Schémas sectoriels d'Aménagement et de Développement du Territoire ;
- de définir les objectifs en matière de stratégies et de localisation des infrastructures propres à assurer l'équilibre du Territoire ;
- de proposer les outils de mise en œuvre de la Politique nationale d'Aménagement du Territoire ;
- de préparer les orientations en matière de structuration de l'espace économique national et régional ;
- de contribuer à l'élaboration des Schémas et Plans de développement urbains ;
- de participer à la cohérence des Politiques nationales sectorielles et les Plans locaux de Développement ;
- d'exploiter les études sur l'état du Territoire ;
- de proposer des scénarii sur le futur du Territoire ;
- de veiller à la cohérence spatiale des programmes structurants d'investissement ;
- de réaliser les études sur l'organisation territoriale et la hiérarchisation des centres de peuplement ;
- de réaliser les études sur la localisation et l'implantation des grands projets d'aménagement ;
- d'élaborer, de concert avec les autres acteurs, la législation et la réglementation relatives au développement harmonieux du Territoire et à l'occupation rationnelle des espaces ;
- d'établir annuellement le bilan diagnostique de l'état du Territoire.

Article 8 : La Sous-direction de la Prospective et de la Planification territoriale comprend deux (02) Divisions :

- la Division des Politiques d'Aménagement ;
- la Division Etudes et Projets d'Aménagement.

Article 9 : La Division des Politiques d'Aménagement est chargée :

- d'élaborer des stratégies de mise en valeur du Territoire et de veiller à leur mise en cohérence ;
- de participer à l'élaboration des textes sectoriels ayant un rapport avec l'Aménagement du Territoire ;
- d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma national d'Aménagement du Territoire ;
- d'élaborer et de vulgariser les guides méthodologiques d'élaboration des schémas d'Aménagement du Territoire ;
- de promouvoir des politiques de réduction des disparités régionales et intrarégionales ;
- de contribuer à la définition de la politique d'aménagement et de développement des zones frontalières.
- de promouvoir la création, la revitalisation du tissu villageois et la dynamisation des économies locales ;
- d'appuyer la révision et l'élaboration des outils de planification territoriale ;

- de veiller à la mise en cohérence des actions d'aménagement du Territoire des Collectivités territoriales ;
- d'accompagner les Collectivités territoriales à travers un appui en matière d'ingénierie territoriale.

Article 10 : La Division des Politiques d'Aménagement est composée de deux (02) Sections :

- la Section Politiques spatiale et sectorielle ;
- la Section Planification territoriale.

Article 11 : La Division Etudes et Projets d'Aménagement est chargée :

- de réaliser des études de prospective territoriale, thématiques et sectorielles ;
- d'identifier et d'étudier les obstacles à un développement national équilibré ;
- de favoriser l'élaboration et l'appropriation des outils adaptés à la mise en œuvre des actions d'Aménagement du Territoire et de régionalisation ;
- de superviser et de participer aux opérations d'Aménagement du Territoire ;
- d'accompagner les Collectivités territoriales à travers un appui en matière d'ingénierie de développement territorial ;
- de conduire les études économiques pour une cartographie des potentialités du territoire ;
- de définir des programmes de mise en œuvre des politiques d'aménagement et de développement territorial ;
- d'entreprendre des études sur les questions d'aménagement et de développement territorial.

Article 12 : La Division Etudes et Projets d'Aménagement est composée de deux (02) Sections :

- la Section Etudes ;
- la Section Projets d'Aménagement.

Article 13 : La Sous-direction de la Cartographie thématique et des Systèmes d'Informations géographiques est chargée :

- de gérer et de mettre en place un système d'informations géographiques pour l'Aménagement du Territoire (SIGAT) ;
- d'élaborer les cartes thématiques et de synthèse permettant l'analyse spatiale du Territoire ;
- d'assurer l'appui technique en matière de cartographie de l'évolution des phénomènes sur le Territoire ;
- de réaliser et de mettre à jour les atlas de développement et de faire l'état des lieux du développement du Territoire ;
- de vulgariser l'outil cartographique au profit des structures et institutions impliquées dans l'Aménagement du Territoire.

Article 14 : La Sous-direction de la Cartographie thématique et des Systèmes d'Informations géographiques comprend deux (02) Divisions :

- la Division de la Production cartographique ;
- la Division des Systèmes d'Informations géographiques.

Article 15 : La Division de la Production cartographique est chargée :

- de produire les cartes thématiques ;
- d'élaborer des cartes de synthèse sur l'évolution des phénomènes sur les territoires ;
- de traiter les données cartographiques ;
- de participer aux études cartographiques dans le domaine de l'Aménagement du Territoire ;
- de participer au géoréférencement des infrastructures et équipements sur le territoire national ;
- de participer aux opérations d'Aménagement du Territoire.

Article 16 : La Division de la Production cartographique est composée de deux (02) Sections :

- la Section Production de Cartes thématiques ;
- la Section Production d'Atlas et de Suivi cartographique des Instruments de Planification.

Article 17 : La Division des Systèmes d'Informations géographiques est chargée :

- de gérer les bases de données thématiques à référence spatiale ;
- de géoréférencer les infrastructures et équipements sur le territoire national ;
- d'appuyer la mise en place des Systèmes d'Informations géographiques au niveau des Collectivités territoriales et des ministères sectoriels ;
- d'élaborer des cartes de suivi des dynamiques territoriales ;
- de participer à l'animation du réseau des observatoires d'analyse des dynamiques territoriales.

Article 18 : La Division des Systèmes d'Informations géographiques est composée de deux (02) Sections :

- la Section Géoréférencement ;
- la Section Système d'Informations géographiques.

Article 19 : La Sous-direction de l'Attractivité et du Marketing du Territoire est chargée :

- de suivre la prise en compte de la dimension régionale dans les processus de planification et de programmation de développement territorial ;
- d'apporter un appui à la valorisation des initiatives privées favorisant l'aménagement du territoire ;
- de favoriser la valorisation des potentialités territoriales à travers les fonds dédiés à l'aménagement du territoire et au développement régional ;
- de publier et de diffuser les études, les dépliants, les livres et les monographies des Régions ;
- de promouvoir la politique de revitalisation du Territoire ;
- d'apporter un appui aux Régions et aux Collectivités territoriales dans le processus d'identification de leur projet de développement ;

- d'évaluer les besoins de promotion et de développement des capacités socioéconomiques régionales et d'apporter un appui aux initiatives et investissements s'y rapportant ;
- d'assurer le suivi des relations avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des projets et programmes d'aménagement et de développement rural ;
- d'assurer le suivi et l'évaluation de l'impact des politiques locales sur la dynamique du développement économique, financier, social et culturel.

Article 20 : La Sous-direction de l'Attractivité et du Marketing du Territoire comprend deux (02) Divisions :

- la Division de la Promotion des Capacités régionales ;
- la Division de l'Appui à la Valorisation du Milieu rural.

Article 21 : La Division de la Promotion des Capacités régionales est chargée :

- d'élaborer des stratégies de promotion du Territoire ;
- de contribuer à la promotion des potentialités économiques, sociales, culturelles et institutionnelles en faveur d'un développement local équilibré ;
- de contribuer à la valorisation du patrimoine local/régional pour favoriser le tourisme sous ses différents types (événementiel, culturel, familial, d'observation, etc.) ;
- d'appuyer la promotion des Villes qui structurent les Régions ;
- d'assurer le positionnement optimal du territoire en fonction de la concurrence, de l'offre et de la demande ;
- de promouvoir la mise en place des zones spécifiques d'aménagement et de développement ;
- de renforcer efficacement l'Attractivité du Territoire.

Article 22 : La Division de la Promotion des Capacités régionales est composée de deux (02) Sections :

- la Section Appui à la Valorisation des Potentialités territoriales ;
- la Section Appui à l'Attractivité et à la Compétitivité du Territoire.

Article 23 : La Division de l'Appui à la Valorisation du Milieu rural est chargée :

- d'assurer la recherche de ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions de développement et d'Aménagement du Territoire rural ;
- d'élaborer les mécanismes et les outils d'aménagement permettant d'assurer l'équilibre des Régions et la mise en œuvre des initiatives en faveur des populations rurales vulnérables ;
- de mettre en place et de contribuer à la promotion du territoire spécifique de développement ;
- de suivre la réalisation des infrastructures et équipements en milieu rural ;
- de définir des cadres de financement de l'Aménagement du Territoire en milieu rural.

Article 24 : La Division de l'Appui à la Valorisation du Milieu rural est composée de deux (02) Sections :

- la Section Promotion du Territoire rural ;
- la Section Partenariat.

Article 25 : La Sous-direction de la Formation et de la Communication est chargée :

- d'identifier les besoins en formation des acteurs en Aménagement du Territoire et les moyens de communication de la structure dans le domaine de l'Aménagement du Territoire ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de formation et de communication en matière d'Aménagement du Territoire ;
- de concevoir et de diffuser, périodiquement, le bulletin d'information des usagers ;
- de suivre et d'évaluer l'impact de la formation et de la communication en rapport avec la Division Suivi-évaluation ;
- d'assurer la visibilité de la Direction et de ses activités sur le Réseau internet à travers un site web actualisé ;
- d'assurer la diffusion de l'information au sein de la Direction générale de l'Aménagement et de l'Attractivité du Territoire ;
- de publier et de diffuser des documents relatifs à l'Aménagement du Territoire.

Article 26 : La Sous-direction de la Formation et de la Communication comprend deux (02) Divisions :

- la Division de la Formation ;
- la Division de la Communication.

Article 27 : La Division de la Formation est chargée :

- d'accompagner le personnel pour améliorer ses compétences ;
- d'élaborer et d'analyser les budgets des formations ;
- d'initier des formations à l'endroit des acteurs de l'Aménagement du Territoire ;
- de suivre la mise en œuvre des plans de formation en matière d'Aménagement du Territoire ;
- de contribuer au renforcement de l'expertise en Aménagement du Territoire ;
- de participer à l'encadrement des stages de perfectionnement ;
- de répertorier les structures de formation en Aménagement du Territoire ;
- d'élaborer en collaboration avec la Direction des Ressources humaines le rapport annuel de formation ;
- de participer à la formation continue des agents ;
- d'évaluer les résultats de l'exécution des programmes de renforcement des capacités ;
- de mettre à jour la documentation nécessaire aux formations sur les métiers de l'Aménagement du Territoire.

Article 28 : La Division de la Formation est composée de deux (02) Sections :

- la Section Formation ;
- la Section Suivi des Stages.

Article 29 : La Division de la Communication est chargée :

- d'élaborer la stratégie de communication interne ;
- de suivre la mise en œuvre du plan de communication ;
- de produire des articles de presse ;
- de gérer et d'animer les plateformes de communication de la Direction ;
- d'assurer la diffusion des messages de sensibilisation, des textes législatifs et réglementaires ;
- de développer des outils de Communication en Aménagement et en marketing territorial ;
- d'appuyer la mise en œuvre des stratégies sectorielles de communication en matière d'Aménagement du Territoire ;
- d'identifier et de centraliser les besoins d'informations des services ;
- d'appuyer la promotion du territoire de concert avec les autres acteurs de l'Aménagement du Territoire.

Article 30 : La Division de la Communication est composée de deux (02) Sections :

- la Section Communication ;
- la Section Diffusion.

Article 31 : La Sous-direction des Normes, du Suivi et de l'Evaluation est chargée :

- d'assurer l'application et le suivi des normes en matière d'Aménagement et d'Attractivité du Territoire ;
- de définir et de mettre en place un dispositif de Suivi et d'Evaluation ;
- d'élaborer des manuels de procédures en matière d'Aménagement du Territoire ;
- de participer à l'élaboration des normes en matière d'Aménagement du Territoire ;
- de participer à l'élaboration des textes sectoriels ayant un rapport avec l'Aménagement du Territoire ;
- d'élaborer des outils de Suivi et d'Evaluation aux plans sectoriel et spatial ;
- d'assurer le Suivi et l'Evaluation de la mise en œuvre du Schéma national d'Aménagement du Territoire, des Schémas d'Aménagement du Territoire ainsi que des Schémas sectoriels et urbains ;
- d'appuyer les structures en charge de la mise en œuvre et du Suivi et d'Evaluation des Plans, Programmes et Projets de Développement régional et local ;
- d'évaluer l'impact des actions de développement en matière d'Aménagement du Territoire ;
- de veiller au suivi et à l'évaluation thématique des Programmes et Projets de développement régional et d'Aménagement du Territoire.

Article 32 : La Sous-direction des Normes, du Suivi et de l'Evaluation comprend deux (02) Divisions :

- la Division des Normes ;
- la Division du Suivi et de l'Evaluation.

Article 33 : La Division des Normes est chargée :

- de définir les normes techniques en matière de Suivi et d'Evaluation des Schémas et Politiques d'Aménagement du Territoire ;
- d'élaborer des normes techniques en matière d'Aménagement du Territoire ;
- d'élaborer les textes en matière d'Aménagement du Territoire ;
- de participer à l'élaboration des normes sectorielles, de concert avec les autres acteurs de l'Aménagement du Territoire ;
- de veiller au respect des normes en matière d'Aménagement du Territoire ;
- de participer à la formation et à la sensibilisation des acteurs de l'Aménagement du Territoire sur l'application des normes ;
- de contrôler l'occupation du territoire en fonction des normes établies en matière d'Aménagement du Territoire.

Article 34 : La Division des Normes est composée de deux (02) Sections :

- la Section Elaboration des Normes ;
- la Section Contrôle des Normes.

Article 35 : La Division du Suivi et de l'Evaluation est chargée :

- d'élaborer des grilles d'évaluation des politiques et Schémas d'Aménagement du Territoire ;
- de participer à l'élaboration des plans de suivi des politiques et Schémas d'Aménagement du Territoire ;
- d'assurer le fonctionnement du dispositif de Suivi et d'Evaluation des documents de planification ;
- d'appuyer le fonctionnement des comités de suivi des politiques et Schémas d'Aménagement du Territoire ;
- d'initier l'évaluation des Schémas d'Aménagement du Territoire ;
- de participer à l'évaluation des Schémas directeurs d'Urbanisme ;
- de participer à l'évaluation des Politiques et Schémas sectoriels ;
- de participer au suivi et à l'évaluation des programmes de développement ;
- de participer à la définition des indicateurs de suivi des actions de développement ;
- de produire le rapport annuel d'activités de la Direction ;
- d'analyser les rapports d'activités des structures ;
- de suivre la mise en œuvre des conclusions et recommandations issues des missions de supervision, de suivi, d'évaluation et de contrôle.

Article 36 : La Division du Suivi et de l'Evaluation est composée de deux (02) Sections :

- la Section Suivi ;
- la Section Evaluation.

Article 37 : Les Sous-directeurs, le Chef du Bureau d'Accueil et d'Orientation et le Chef du Centre de Documentation, d'Informatique et des Archives sont nommés par arrêté du ministre chargé de l'Aménagement du Territoire sur proposition du Directeur général. Ils ont rang de Chefs de Division d'une direction nationale.

Les Chefs de Division sont nommés par décision du ministre chargé de l'Aménagement du Territoire sur proposition du Directeur général.

Les Chefs de Section sont nommés par décision du Directeur général sur proposition des Sous-directeurs.

CHAPITRE II : DU FONCTIONNEMENT

Article 38 : Sous l'autorité du Directeur général, les Sous-directeurs, le Chef du Bureau d'Accueil et d'Orientation et le Chef du Centre de Documentation, d'Informatique et des Archives :

- exécutent les attributions qui leur sont dévolues ;
- initient les études techniques et préparent les programmes d'actions concernant les matières relevant de leurs domaines d'activités ;
- procèdent à l'évaluation périodique des programmes mis en œuvre ;
- coordonnent et contrôlent les activités des agents relevant de leurs structures.

Article 39 : Les Chefs de Division fournissent, à la demande des Sous-directeurs, les éléments d'information indispensables à l'élaboration des études techniques et des programmes d'actions et procèdent à la rédaction des directives et des instructions concernant leur domaine d'activités.

Article 40 : Sous l'autorité des Chefs de Division, les Chefs de Section sont chargés de la réalisation des travaux techniques dans le cadre de la préparation des études et des programmes d'actions.

CHAPITRE III : DE LA COORDINATION ET DU CONTROLE

Article 41 : L'activité de coordination et de contrôle s'exerce par :

- un pouvoir d'instruction préalable sur le contenu des décisions à prendre et des activités à accomplir ;
- un droit d'intervention à posteriori sur les décisions consistant en l'exercice du pouvoir d'approbation, de suspension, de reformulation et d'annulation.

Article 42 : L'activité de coordination et de contrôle de la Direction générale de l'Aménagement et de l'Attractivité du Territoire s'exerce sur les services régionaux et subrégionaux ainsi que sur les services rattachés chargés de la mise en œuvre de la politique nationale dans le domaine de l'Aménagement et de l'Attractivité du Territoire.

Article 43 : La Direction générale de l'Aménagement et de l'Attractivité du Territoire est représentée :

- au niveau de la Région et du District de Bamako, par la Direction régionale de l'Aménagement et de l'Attractivité du Territoire ;
- au niveau du Cercle, par le Service local de l'Aménagement et de l'Attractivité du Territoire ;
- au niveau de l'Arrondissement par le Service d'Arrondissement de l'Aménagement et de l'Attractivité du Territoire.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Article 44 : En attendant la création des Directions régionales et les Services locaux de l'Aménagement et de l'Attractivité du Territoire, les attributions des services régionaux et subrégionaux sont exercées par les Directions régionales et les Services locaux de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population.

Article 45 : Un arrêté du ministre chargé de l'Aménagement du Territoire fixe, en tant que de besoin, le détail de l'organisation et du fonctionnement de la Direction générale de l'Aménagement et de l'Attractivité du Territoire.

Article 46 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment le Décret n°10-441/P-RM du 16 août 2010 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction nationale de l'Aménagement du Territoire.

Article 47 : Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population, le ministre d'Etat, ministre de l'Economie et des Finances et le ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 juillet 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat,
des Domaines, de l'Aménagement du
Territoire et de la Population,
Imirane Abdoulaye TOURE**

**Le ministre d'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre du Travail, de la Fonction
publique et du Dialogue social,
Fassoun COULIBALY**

DECRET N°2026-0467/PT-RM DU 31 JUILLET 2026 FIXANT LE CADRE ORGANIQUE DE LA DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu la Loi n°2026-031 du 15 juillet 2026 portant création de la Direction générale de l'Aménagement et de l'Attractivité du Territoire ;

Vu le Décret n°179/PG-RM du 23 juillet 1985 fixant les conditions et procédures d'élaboration et de gestion cadres organiques ;

Vu le Décret n°204/PG-RM du 21 août 1985 déterminant les modalités de gestion et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret n°2026-0466/PT-RM du 31 juillet 2026 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction générale de l'Aménagement et de l'Attractivité de Territoire ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le cadre organique de la Direction générale de l'Aménagement et de l'Attractivité du Territoire est fixé comme suit :

STRUCTURES/POSTES	CADRES/CORPS	CAT.	EFFECTIFS/ANNEES				
			I	II	III	IV	V
DIRECTION GENERALE							
Directeur général	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Constructions civiles/Administrateur civil/ Professeur/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/ Vétérinaire et Ingénieur de l'Elevage/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/Administrateur des Ressources humaines/Administrateur des Arts et de la Culture	A	1	1	1	1	1
Directeur général adjoint	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Constructions civiles/Administrateur civil/Professeur/Ingénieur Informaticien/Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/Vétérinaire et Ingénieur de l'Elevage/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur des Ressources humaines/Administrateur des Arts et de la Culture	A	1	1	1	1	1
SECRETARIAT							
Chef secrétariat	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration	B2/B1	1	1	1	1	1
Secrétaire	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Technicien supérieur des Ressources humaines/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	5	5	5	5	5
Comptable secondaire des matières	Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Impôts/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Impôts	B2/B1/C	2	2	2	2	2
Régisseur	Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Impôts/ Adjoint des Services financiers/ Adjoint des Services économiques/ Adjoint du Trésor/Adjoint des Impôts	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Ronéotypiste	Contractuel	D	2	2	2	2	2
Standardiste	Contractuel	D	1	1	1	1	1
Chauffeur	Contractuel	D	5	5	5	5	5
Planton	Contractuel	E	2	2	2	2	2
Gardien	Contractuel	E	1	1	1	1	1
BUREAU D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION							
Chef de Bureau	Administrateur civil/Administrateur des Ressources humaines/Journaliste et Réalisateur/Administrateur des Arts et de la Culture/Planificateur/ Professeur	A	1	1	1	1	1
Chargé d'Accueil	Administrateur civil/Administrateur des Ressources humaines/Journaliste et Réalisateur/Administrateur des Arts et de la Culture/Planificateur/ Professeur/Secrétaire d'Administration/Technicien des Arts et de la Culture/Technicien supérieur des Ressources humaines/Attaché d'Administration	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé d'Orientation	Administrateur civil/Administrateur des Ressources humaines/Journaliste et Réalisateur/Administrateur des Arts et de la Culture/Planificateur/ Professeur/Secrétaire d'Administration/Technicien des Arts et de la Culture/Technicien supérieur des Ressources humaines/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification/Adjoint d'Administration	A/B2/B1/C	1	1	1	1	1
CENTRE DE DOCUMENTATION, D'INFORMATIQUE ET DES ARCHIVES							
Chef de Centre	Administrateur des Arts et de la Culture/Administrateur de Tourisme/ Administrateur des Ressources humaines/Ingénieur informaticien/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/Professeur	A	1	1	1	1	1

Chargé de l'Informatique	Ingénieur informaticien/Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien de l'Informatique	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de Documentation et d'Archives	Administrateur des Arts et de la Culture/Administrateur de Tourisme/ Planificateur/Ingénieur Informaticien/ Professeur/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Technicien des Arts et de la Culture/Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien de l'Informatique/Technicien supérieur des Ressources humaines/Adjoint d'Administration	A/B2/B1/C	1	1	1	1	1
SOUS-DIRECTION DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PLANIFICATION TERRITORIALE							
Sous-directeur	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur	A	1	1	1	1	1
DIVISION DES POLITIQUES D'AMENAGEMENT							
Chef de Division des Politiques d'Aménagement	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Technicien de l'Informatique/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2	1	1	1	1	1
SECTION DES POLITIQUES SPATIALES ET SECTORIELLES							
Chef de Section des Politiques spatiales et sectorielles	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/ Technicien de la Statistique/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien des Travaux de Planification/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien des Constructions civiles/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé des Politiques spatiales	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/ Technicien de la Statistique/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien des Travaux de Planification/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien des Constructions civiles/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	2	2	2	2
Chargé des Politiques sectorielles	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/ Technicien de la Statistique/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien des Travaux de Planification/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien des Constructions civiles/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	2	2	2	2
SECTION PLANIFICATION TERRITORIALE							
Chef de Section Planification territoriale	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/ Technicien de la Statistique/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien des Travaux de Planification/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien des Constructions civiles/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de l'Elaboration des Schémas et Plans d'Aménagement du Territoire	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur des Constructions civiles/Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Technicien de l'Informatique/Technicien des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/ Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	2	2	2	2
Chargé de la Mise en Œuvre des Actions de Planification	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur des Constructions civiles/Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Technicien de l'Informatique/Technicien des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/ Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	2	2	2	2

DIVISION ETUDES ET PROJETS D'AMENAGEMENT						
Chef de Division Etudes et Projets d'Aménagement	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines	A/B2	1	1	1	1
SECTION ETUDES						
Chef de Section Etudes	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de la Statistique/Contrôleur des Services économiques/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	1	1	1
Chargé d'Etudes	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien des Travaux de Planification/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien de la Statistique/Contrôleur des Services économiques/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	2	2	2
Chargé de Prospective territoriale	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Professeur/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien des Travaux de Planification/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien de la Statistique/Contrôleur des Services économiques/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	2	2	2
SECTION PROJETS D'AMENAGEMENT						
Chef de Section Projets d'Aménagement	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Professeur/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien des Travaux de Planification/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien de la Statistique/Contrôleur des Services économiques/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	1	1	1
Chargé de l'Elaboration des Projets d'Aménagement	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de la Statistique/Contrôleur des Services économiques/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Agent technique de l'Elevage/Agent technique de l'Industrie et des Mines/ Agent Technique des Eaux et Forêts/ Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles/Agent technique de la Statistique	A/B2/B1/C	1	2	2	2
Chargé du Suivi de la Mise en Œuvre des Projets d'Aménagement	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien des Travaux de Planification/Technicien supérieur de la Statistique/Contrôleur des Services économiques/Technicien supérieur des Constructions civiles/ Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent Technique des Eaux et Forêts/Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles/Agent technique de la Statistique	A/B2/B1/C	1	2	2	2
SOUS-DIRECTION DE LA CARTOGRAPHIE THEMATIQUE ET DES SYSTEMES D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES						
Sous-directeur	Planificateur/Ingénieur informaticien/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Eaux et Forêts/ Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Professeur	A	1	1	1	1

DIVISION DE LA PRODUCTION CARTOGRAPHIQUE						
Chef de Division de la Production cartographique	Planificateur/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Professeur/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien de la Statistique/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Eaux et Forêts/ Technicien de l'Agriculture et du Génie rural	A/B2	1	1	1	1
SECTION PRODUCTION DE CARTES THEMATIQUES						
Chef de Section Production de Cartes thématiques	Planificateur/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Professeur/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien des Eaux et Forêts/ Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/Technicien des Travaux de Planification	A/B2/ B1	1	1	1	1
Chargé de la cartographie	Planificateur/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Professeur/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien des Eaux et Forêts/Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent Technique des Eaux et Forêts/Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles/Agent technique de la Statistique	A/B2/ B1/C	1	2	2	2
Chargé de la Géomatique	Planificateur/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Professeur/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien des Eaux et Forêts/Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique de l'Industrie et des Mines/ Agent Technique des Eaux et Forêts/ Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles	A/B2/ B1/C	1	2	2	2
SECTION PRODUCTION D'ATLAS ET DE SUIVI CARTOGRAPHIQUE DES INSTRUMENTS DE PLANIFICATION						
Chef de Section Production d'Atlas et de Suivi cartographique des Instruments de Planification	Planificateur/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Professeur/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Eaux et Forêts/ Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/Technicien des Travaux de la Planification/Technicien de la Statistique	A/B2/ B1	1	1	1	1
Chargé de l'Elaboration des Atlas	Planificateur/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Professeur/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien supérieur des Constructions civiles/ Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien des Eaux et Forêts/Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent Technique des Eaux et Forêts/Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles	A/B2/ B1/C	1	2	2	2

Chargé du Suivi cartographique des Instruments de Planification	Planificateur/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Professeur/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien supérieur des Constructions civiles/ Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien des Eaux et Forêts/Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de la Planification/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent Technique des Eaux et Forêts/Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles	A/B2/ B1/C	1	2	2	2	2
DIVISION DES SYSTEMES D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUE							
Chef de Division des Systèmes d'Informations géographiques	Planificateur/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Professeur/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien supérieur des Constructions civiles/ Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien des Eaux et Forêts/Technicien de l'Agriculture et du Génie rural	A/B2	1	1	1	1	1
SECTION GEOREFERENCEMENT							
Chef de Section Géoréférencement	Planificateur/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Professeur/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de l'Informatique/ Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien des Eaux et Forêts/Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/ Technicien de la Planification	A/B2/ B1	1	1	1	1	1
Chargé de la Banque de Données	Planificateur/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Professeur/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien supérieur des Constructions civiles/ Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien des Eaux et Forêts/Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/Technicien de la Planification/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent Technique des Eaux et Forêts/Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles	A/B2/ B1/C	1	1	2	2	2
Chargé de l'Analyse des Données	Planificateur/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Professeur/Technicien de la Statistique/Technicien des Travaux de Planification/Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien supérieur des Eaux et Forêts/Technicien supérieur de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Statistique/Technicien des Travaux de la Planification/Agent Technique des Eaux et Forêts/Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles	A/B2/ B1/C	1	1	2	2	2
SECTION SYSTEME D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES							
Chef de Section Système d'Informations Géographiques	Planificateur/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Professeur/Technicien de la Statistique/Technicien des Travaux de Planification/Technicien de l'Informatique/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien des Eaux et Forêts/Technicien de l'Agriculture et du Génie rural	A/B2/ B1	1	1	1	1	1

Chargé de la Surveillance du Territoire	Planificateur/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Eaux et Forêts/ Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Professeur/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien des Eaux et Forêts/ Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/Technicien des Travaux de la Planification /Technicien de la Statistique/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent Technique des Eaux et Forêts/Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles	A/B2/ B1/C	1	1	2	2	2
Chargé des Réseaux SIG	Planificateur/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Professeur/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien des Eaux et Forêts/Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de la Planification/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent Technique des Eaux et Forêts/Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles	A/B2/ B1/C	1	1	2	2	2
SOUS-DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ET DU MARKETING DU TERRITOIRE							
Sous-directeur	Planificateur/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/ Vétérinaire Ingénieur d'Elevage/ Administrateur civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Journaliste et Réalisateur	A	1	1	1	1	1
DIVISION PROMOTION DES CAPACITES REGIONALES							
Chef de Division Promotion des Capacités régionales	Planificateur/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/ Vétérinaire Ingénieur d'Elevage/ Administrateur civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Journaliste et Réalisateur /Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de l'Informatique /Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/Technicien de l'Elevage/Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/Contrôleur de l'Action sociale	A/B2	1	1	1	1	1
SECTION APPUI A LA VALORISATION DES POTENTIALITES TERRITORIALES							
Chef de Section Appui à la Valorisation des Potentialités territoriales	Planificateur/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/ Vétérinaire Ingénieur d'Elevage/ Administrateur civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Journaliste et Réalisateur/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/Technicien de l'Elevage/ Technicien de la Statistique/Technicien des Travaux de la Planification/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/Contrôleur de l'Action sociale	A/B2/ B1	1	1	1	1	1

Chargé de l'Elaboration des Outils de Valorisation des Potentialités territoriales	Planificateur/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/ Vétérinaire Ingénieur d'Elevage/ Administrateur civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale /Journaliste et Réalisateur/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de l'Informatique/ Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien supérieur de l'Agriculture et du Génie rural/Technicien supérieur de l'Elevage/Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de la Planification/Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/Contrôleur de l'Action sociale/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent Technique des Eaux et Forêts/Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles	A/B2/ B1/C	1	1	2	2	2
Chargé du Suivi des Actions de Valorisation des Potentialités territoriales	Planificateur/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/ Vétérinaire Ingénieur d'Elevage/ Administrateur civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Journaliste et Réalisateur /Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/Technicien de l'Elevage/ Technicien de la Statistique/Technicien des Travaux de la Planification/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/Contrôleur de l'Action sociale/ Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent Technique des Eaux et Forêts/Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles	A/B2/ B1/C	1	1	2	2	2
SECTION APPUI A L'ATTRACTIVITE ET A LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE							
Chef de Section Appui à l'Attractivité du Territoire	Planificateur/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/ Vétérinaire Ingénieur d'Elevage/ Administrateur civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Journaliste et Réalisateur/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/Technicien de l'Elevage/ Technicien de la Statistique/Technicien des Travaux de la Planification/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/Contrôleur de l'Action sociale	A/B2/ B1	1	1	1	1	1
Chargé de l'Appui Conseil	Planificateur/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/ Vétérinaire Ingénieur d'Elevage/ Administrateur civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Journaliste et Réalisateur/Technicien de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de l'Informatique /Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/ Technicien de l'Elevage/Technicien de la Statistique/Technicien des Travaux de Planification/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Contrôleur de l'Action sociale/ Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent Technique des Eaux et Forêts/Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles	A/B2/ B1/C	1	1	2	2	2

Chargé de la Mobilisation des Ressources	Planificateur/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/ Vétérinaire Ingénieur d'Elevage/ Administrateur civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Journaliste et Réalisateur/ Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de l'Informatique/ Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/ Technicien de l'Elevage/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Technicien de la Statistique/Technicien des Travaux de la Planification/Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/Contrôleur de l'Action sociale/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent Technique des Eaux et Forêts/Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles/Adjoint d'Administration	A/B2/ B1/C	1	1	2	2	2
DIVISION APPUI A LA VALORISATION DU MILIEU RURAL							
Chef de Division Appui à la Valorisation du Milieu rural	Planificateur/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/ Vétérinaire Ingénieur d'Elevage/ Administrateur civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Journaliste et Réalisateur/ Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de l'Informatique/ Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/ Technicien de l'Elevage/Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Contrôleur de l'Action sociale/ Technicien de la Statistique/Technicien des Travaux de la Planification	A/B2	1	1	1	1	1
SECTION PROMOTION DU TERRITOIRE RURAL							
Chef de Section Promotion du Territoire rural	Planificateur/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/ Vétérinaire Ingénieur d'Elevage/ Administrateur civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Journaliste et Réalisateur/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/Technicien de l'Elevage/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de la Planification/Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/Contrôleur de l'Action sociale	A/B2/ B1	1	1	1	1	1
Chargé de la Mise en Place des Outils de Promotion du Territoire rural	Planificateur/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/ Vétérinaire Ingénieur d'Elevage/ Administrateur civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Journaliste et Réalisateur/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/Technicien de l'Elevage/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de la Planification/Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/Contrôleur de l'Action sociale/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent Technique des Eaux et Forêts/Agent technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles	A/B2/ B1/C	1	1	2	2	2

Chargé du Suivi de la Mise en Œuvre des Outils de Promotion du Territoire rural	Planificateur/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/ Vétérinaire Ingénieur d'Elevage/ Administrateur civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Journaliste et Réalisateur /Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de l'Informatique/ Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/ Technicien de l'Elevage/Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de la Planification/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/Contrôleur de l'Action sociale/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent Technique des Eaux et Forêts/Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles/Adjoint d'Administration	A/B2/ B1/C	1	1	2	2	2
SECTION PARTENARIAT							
Chef de Section Partenariat	Planificateur/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/Vétérinaire Ingénieur de l'Elevage/Administrateur civil/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale /Administrateur de l'Action sociale/Journaliste et Réalisateur /Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de l'Informatique/ Technicien supérieur des Constructions civiles/ Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/Technicien de l'Elevage/Secrétaire d'Administration / Attaché d'Administration/Technicien de la Statistique/Technicien des Travaux de la Planification/Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/Contrôleur de l'Action sociale	A/B2/ B1	1	1	1	1	1
Chargé de l'Elaboration des Contrats de Développement territorial	Planificateur/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/ Vétérinaire Ingénieur d'Elevage/ Administrateur civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Journaliste et Réalisateur/ Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de l'Informatique/ Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/ Technicien de l'Elevage/Technicien de la Statistique/Technicien des Travaux de la Planification/Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Contrôleur de l'Action sociale/Agent technique de l'Industrie et des Mines/ Agent Technique des Eaux et Forêts/ Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles/Adjoint d'Administration	A/B2/ B1/C	1	1	2	2	2
Chargé du Suivi de la Mise en Œuvre des Contrats de Développement territorial	Planificateur/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/Vétérinaire Ingénieur d'Elevage/Administrateur civil/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale /Administrateur de l'Action sociale/Journaliste et Réalisateur/ Technicien supérieur de la Statistique/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de l'Informatique/ Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/Technicien de l'Elevage/ Secrétaire d'Administration / Attaché d'Administration/Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/Technicien de la Statistique/Technicien des Travaux de la Planification/Contrôleur de l'Action sociale/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent Technique des Eaux et Forêts/Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles/Adjoint d'Administration	A/B2/ B1/C	1	1	2	2	2

SOUS-DIRECTION FORMATION ET COMMUNICATION						
Sous-directeur	Administrateur civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Journaliste et Réalisateur/ Administrateur des Ressources humaines/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur Informaticien/ Inspecteur des Services économiques/Professeur	A	1	1	1	1
DIVISION FORMATION						
Chef de Division Formation	Administrateur civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Journaliste et Réalisateur/ Administrateur des Ressources humaines /Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Professeur/Ingénieur Informaticien/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/Contrôleur de l'Action sociale/Technicien supérieur des Ressources humaines/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de l'Informatique	A/B2	1	1	1	1
SECTION FORMATION						
Chef de Section Formation	Administrateur civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Journaliste et Réalisateur/ Administrateur des Ressources humaines/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Professeur/Ingénieur Informaticien/Inspecteur des Services économiques/Attaché d'Administration/Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Contrôleur de l'Action sociale/ Technicien supérieur des Ressources humaines/Technicien supérieur de la Statistique/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien de l'Informatique/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien des Travaux de la Planification	A/B2/ B1	1	1	1	1
Chargé de l'Elaboration des Plans de Formation	Administrateur civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Journaliste et Réalisateur/ Administrateur des Ressources humaines/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Professeur/Ingénieur Informaticien/Inspecteur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Contrôleur de l'Action sociale/ Technicien supérieur des Ressources humaines/Technicien supérieur de la Statistique/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de l'Informatique/ Technicien des Travaux de la Planification/Technicien de la Statistique	A/B2/ B1	1	1	2	2
Chargé du Suivi de la Mise en Œuvre des Plans de Formation	Administrateur civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Journaliste et Réalisateur/ Administrateur des Ressources humaines/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Professeur/Ingénieur Informaticien/Inspecteur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Contrôleur de l'Action sociale/ Technicien supérieur des Ressources humaines/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de l'Informatique/ Technicien des Travaux de la Planification/Technicien de la Statistique/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Adjoint d'Administration Agent Technique des Eaux et Forêts/Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles	A/B2/ B1/C	1	1	2	2
Chargé du Personnel	Administrateur civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Journaliste et Réalisateur/ Administrateur des Ressources humaines /Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Professeur/Ingénieur Informaticien/Inspecteur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Contrôleur de l'Action sociale/ Techniciens supérieurs des Ressources humaines/Technicien des Ressources humaines/Technicien de la Statistique/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien des Travaux de la Planification/ Technicien de la Statistique/Contrôleur des Services économiques /Technicien des Travaux de la Planification/Technicien de la Statistique/Adjoint d'Administration/ Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent Technique des Eaux et Forêts /Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles	A/B2/ B1/C	1	1	1	1

SECTION SUIVI DES STAGES							
Chef de Section Suivi des Stages	Administrateur civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Journaliste et Réalisateur/ Administrateur des Ressources humaines /Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Professeur/Ingénieur Informaticien/Inspecteur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Contrôleur de l'Action sociale/ Technicien des Ressources humaines/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien de l'Informatique/Contrôleur des Services économiques	A/B2/ B1	1	1	1	1	1
Chargé de l'Elaboration des Programmes de Stage	Administrateur civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Journaliste et Réalisateur/ Administrateur des Ressources humaines/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Professeur/Ingénieur Informaticien/Inspecteur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Contrôleur de l'Action sociale/ Technicien supérieur des Ressources humaines/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien des Travaux de la Planification/ Technicien de la Statistique /Contrôleur des Services économiques/Adjoint d'Administration/ Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent Technique des Eaux et Forêts/Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles	A/B2/ B1/C	1	1	2	2	2
Chargé du Suivi des Programmes de Stage	Administrateur civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Journaliste et Réalisateur/ Administrateur des Ressources humaines/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Professeur/Ingénieur Informaticien/Inspecteur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Contrôleur de l'Action sociale/ Technicien supérieur des Ressources humaines/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien des Travaux de la Planification/ Technicien de la Statistique/ Contrôleur des Services économiques/Adjoint d'Administration /Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent Technique des Eaux et Forêts/Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles	A/B2/ B1/C	1	1	2	2	2
DIVISION COMMUNICATION							
Chef de Division Communication	Administrateur civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Journaliste et Réalisateur/Administrateur des Ressources humaines/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Professeur/Ingénieur Informaticien/Inspecteur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Contrôleur de l'Action sociale/ Technicien supérieur des Ressources humaines/Technicien supérieur de la Statistique/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de l'Informatique/ Contrôleur des Services économiques	A/B2	1	1	1	1	1
SECTION COMMUNICATION							
Chef de Section Communication	Administrateur civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Journaliste et Réalisateur/ Administrateur des Ressources humaines/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Professeur/Ingénieur Informaticien/Inspecteur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Contrôleur de l'Action sociale/ Technicien des Ressources humaines/ Technicien supérieur de la Statistique/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien des Travaux de la Planification/Technicien de la Statistique/Contrôleur des Services économiques	A/B2/ B1	1	1	1	1	1

Chargé de l'Elaboration des Plans de Communication	Administrateur civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Journaliste et Réalisateur/ Administrateur des Ressources humaines/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Professeur/Ingénieur Informaticien/Inspecteur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Contrôleur de l'Action sociale/ Technicien des Ressources humaines/ Technicien supérieur de la Statistique/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de l'Informatique/Contrôleur des Services économiques/Technicien des Travaux de la Planification /Technicien de la Statistique/Adjoint d'Administration/ Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent Technique des Eaux et Forêts/Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles	A/B2/ B1/C	1	1	2	2	2
Chargé de la Mise en Œuvre des Plans de Communication	Administrateur civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Journaliste et Réalisateur/ Administrateur des Ressources humaines/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Professeur/Ingénieur Informaticien/Inspecteur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Contrôleur de l'Action sociale/ Technicien des Ressources humaines/ Technicien supérieur de la Statistique/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de l'Informatique/Contrôleur des Services économiques/Technicien des Travaux de la Planification /Technicien de la Statistique/Adjoint d'Administration/ Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent Technique des Eaux et Forêts/Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles	A/B2/ B1/C	1	1	2	2	2
SECTION DIFFUSION							
Chef de Section Diffusion	Administrateur civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Journaliste et Réalisateur/ Administrateur des Ressources humaines /Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Professeur/Ingénieur Informaticien Inspecteur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/Contrôleur de l'Action sociale/Technicien supérieur des Ressources humaines/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de l'Informatique/ Contrôleur des Services économiques/ Technicien de la Planification/Technicien de la Statistique	A/B2/ B1	1	1	1	1	1
Chargé de la Production des Supports de Communication	Administrateur civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Journaliste et Réalisateur/ Administrateur des Ressources humaines/ Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/Professeur/ Ingénieur Informaticien/Inspecteur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Contrôleur de l'Action sociale/ Technicien supérieur des Ressources humaines/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien des Travaux de la Planification/ Technicien de la Statistique/ Contrôleur des Services économiques/Adjoint d'Administration/ Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent Technique des Eaux et Forêts/Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles	A/B2/ B1/C	1	1	2	2	2

Chargé de l'Animation des Plateformes numériques de Communication	Administrateur civil/Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Journaliste et Réalisateur/ Administrateur des Ressources humaines/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Professeur/Ingénieur Informaticien/Inspecteur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Contrôleur de l'Action sociale/ Technicien des Ressources humaines/ Technicien supérieur de la Statistique/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien des Travaux de la Planification/Technicien de la Statistique Contrôleur des Services économiques/Adjoint d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent Technique des Eaux et Forêts/Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles	A/B2/ B1/C	1	1	2	2	2
SOUS-DIRECTION DES NORMES, DU SUIVI ET DE L'EVALUATION							
Sous-directeur	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur des Eaux et Forêts/ Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/Ingénieur Informaticien/ Professeur/Administrateur civil	A	1	1	1	1	1
DIVISION DES NORMES							
Chef de Division des Normes	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Ingénieur des Eaux et Forêts/ Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/Ingénieur Informaticien/ Professeur/ Administrateur civil/Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien supérieur des Constructions civiles/ Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien des Eaux et Forêts/ Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/Secrétaire d'Administration	A/B2	1	1	1	1	1
SECTION ELABORATION DES NORMES							
Chef de Section Elaboration des Normes	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Ingénieur des Eaux et Forêts/ Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/Ingénieur Informaticien/ Professeur/Administrateur civil/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Eaux et Forêts/ Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/Attaché d'Administration/ Technicien des Travaux de la Planification/Technicien de la Statistique	A/B2/ B1	1	1	1	1	1
Chargé de l'Elaboration des Normes	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Ingénieur des Eaux et Forêts/ Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/Ingénieur Informaticien/ Professeur/Administrateur civil/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Eaux et Forêts/ Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/Technicien de la Statistique/Technicien des Travaux de la Planification/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent Technique des Eaux et Forêts/Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles	A/B2/ B1/C	1	1	2	2	2

Chargé de l'Appui-Conseil	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Ingénieur des Eaux et Forêts/ Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/Ingénieur Informaticien/ Professeur/Administrateur civil/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Eaux et Forêts/ Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration/Technicien des Travaux de la Planification/Technicien de la Statistique/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent Technique des Eaux et Forêts/Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles	A/B2/ B1/C	1	1	2	2	2
SECTION CONTROLE DES NORMES							
Chef de Section Contrôle des Normes	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Ingénieur des Eaux et Forêts/ Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/Ingénieur Informaticien/ Professeur/Administrateur civil/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien supérieur des Constructions civiles/ Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Eaux et Forêts/ Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/ Technicien des Travaux de la Planification/Technicien de la Statistique/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration	A/B2/ B1	1	1	1	1	1
Chargé du Contrôle des Normes	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur des Eaux et Forêts/ Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/Ingénieur Informaticien/ Professeur/Administrateur civil/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/ Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien supérieur des Constructions civiles/ Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Eaux et Forêts/ Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/ Attaché d'Administration/ Adjoint d'Administration/Technicien des Travaux de la Planification/ Technicien de la Statistique/Agent technique de l'Industrie et des Mines/ Agent Technique des Eaux et Forêts/ Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/ Agent technique des Constructions civiles	A/B2/ B1/C	1	1	2	2	2
Chargé de l'Intégration des Normes dans les Outils d'Aménagement	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Constructions civiles / Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Ingénieur des Eaux et Forêts/ Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/Ingénieur Informaticien/ Professeur/Administrateur civil/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur de l'Informatique/ Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Eaux et Forêts/ Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/Attaché d'Administration/ Adjoint d'Administration/Technicien des Travaux de la Planification/ Technicien de la Statistique/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent Technique des Eaux et Forêts/Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles	A/B2/ B1/C	1	1	2	2	2
DIVISION SUIVI-EVALUATION							
Chef de Division Suivi-Evaluation	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur des Eaux et Forêts/ Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Professeur/Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien supérieur des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien supérieur des Eaux et Forêts/Technicien supérieur de l'Agriculture et du Génie rural	A/B2	1	1	1	1	1

SECTION SUIVI						
Chef de Section Suivi	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur des Eaux et Forêts/ Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Professeur/Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Technicien de l'Informatique/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien des Eaux et Forêts/Technicien de l'Agriculture et du Génie rural	A/B2/ B1	1	1	1	1
Chargé de la Collecte des Données	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur des Eaux et Forêts/ Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Professeur/ Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien supérieur des Eaux et Forêts/Technicien supérieur de l'Agriculture et du Génie rural/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/ Adjoint d'Administration/Technicien des Travaux de la Planification/ Technicien de la Statistique/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent Technique des Eaux et Forêts/Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles	A/B2/ B1/C	1	1	2	2
Chargé de la Gestion des Données	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur des Eaux et Forêts/ Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Professeur/Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de la Statistique/ Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Technicien des Eaux et Forêts/Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/Adjoint d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent Technique des Eaux et Forêts/Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles	A/B2/ B1/C	1	1	2	2
SECTION EVALUATION						
Chef de Section Evaluation	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur des Eaux et Forêts/ Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Professeur/Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de la Statistique/ Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien supérieur des Constructions civiles/ Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Planification/Technicien de la Statistique/ Technicien des Eaux et Forêts/Technicien de l'Agriculture et du Génie rural	A/B2/ B1	1	1	1	1
Chargé de l'Evaluation des Schémas d'Aménagements du Territoire	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur des Eaux et Forêts/Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Professeur/Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de la Statistique/ Technicien supérieur de l'Informatique/ Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Planification/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Eaux et Forêts/ Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/Adjoint d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent Technique des Eaux et Forêts/Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles	A/B2/ B1/C	1	2	2	2

Chargé de l'évaluation des Programmes et Projets d'Aménagements du Territoire	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur des Eaux et Forêts/ Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural/Ingénieur Informaticien/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Professeur/Technicien supérieur des Travaux de Planification/Technicien supérieur de la Statistique/Technicien supérieur de l'Informatique/ Technicien supérieur des Constructions civiles/Technicien supérieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Technicien des Eaux et Forêts/Technicien de l'Agriculture et du Génie rural/Adjoint d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/ Agent Technique des Eaux et Forêts/Agent Technique de l'Agriculture et du Génie rural/Agent technique des Constructions civiles	A/B2/ B1/C	1	2	2	2	2
Total :			104	118	144	144	144

Article 2 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment le Décret n°2016-0912/P-RM du 06 décembre 2016 déterminant le cadre organique de la Direction nationale de l'Aménagement du Territoire.

Article 3 : Le ministre d'Etat, ministre de l'Economie et des Finances, le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population et le ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 juillet 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat,
des Domaines, de l'Aménagement du
Territoire et de la Population,
Imirane Abdoulaye TOURE**

**Le ministre d'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre du Travail, de la Fonction
publique et du Dialogue social,
Fassoun COULIBALY**

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

Suivant numéro d'immatriculation n°006/26/ML/0003/02/3802/ en date du 11 juin 2026, il a été créé une société coopérative dénommée : « Société Coopérative avec Conseil d'Administration (COOP-CA) : « Service Optimal pour un Développement Inclusif et Fiable » (SODIF) au Mali.

But : Améliorer la qualité de vie des membres et de la communauté :

- faciliter l'accès à un logement décent et sécurisé ;
- renforcer la capacité des communautés dans le domaine de l'hygiène et assainissement de l'environnement ;
- prolonger la durée de vie des moyens de transport et créer des emplois.

Siège Social : Koulouba Sogonafing Plateau.

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Président : Mamadou DIARRA

Vice-présidente : Shadio DIARRA

2ème Vice-présidente : Fatoumata DIARRA

3ème Vice-président : Baissou KAMISSOKO

Trésorier général : Moussa TRAORE

Trésorier général adjoint : Adama MOUNKORO

Secrétaire général : Fakourou DIARRA

Secrétaire administratif : Djibril DEMBELE

Secrétaire aux relations extérieures : Samba DIARRA

Secrétaire à l'information et aux droits humains/genre: Souleymane DIARRA

Secrétaire chargée d'assainissement : Moriba KEITA

Secrétaire chargée de la mobilité : Bassé

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (CS)

Président : Sidiki BALLO

Membres :

- Harouna DIAGOURAGA
- Seydou DIARRA

Suivant numéro d'immatriculation n°2025/S4 b1/0881/A en date du 17 mai 2025, il a été créé une société coopérative dénommée : « Société Coopérative simplifiée » « Benkan » des Producteurs de coton de Fabalé (SCOOPS-Benkan)

But :

- Promouvoir et valoriser la culture du coton et particulièrement des revenus des cultivateurs à travers la gestion durable des ressources naturelles ;
- Assurer l'approvisionnement des producteurs en intrants et équipement agricoles tant pour le coton que pour le vivrier ;
- assurer la commercialisation du coton graine et la livraison aux usines d'égrenage ;
- promouvoir la recherche et la diffusion de l'information sur les prix du coton fibre sur le marché mondial ;
- améliorer la productivité et la qualité du coton graine et des céréales ;
- renforcer l'implication des producteurs dans la gestion professionnelle de la filière et la participation de l'union dans le capital ;
- promouvoir la transformation des produits agricoles ;
- Développer le partenariat au niveau national et international avec d'autres filières.

Siège Social : Fabalé près du terrain de Foot ball dudit village, Commune Rurale de SANANDO, Cercle de Barouéli, Région de Ségou.

LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE GESTION

Président du comité de gestion : Oumar COULIBALY

Secrétaire administratif : Mary TANGARA

Trésorier : Soumana COULIBALY

LISTE DES MEMBRES DE COMMISSION DE SURVEILLANCE (CS)

Président : Fodé CAMARA

Membres :

- Souleymane DEMBELE
- Seydou DIARRA

Suivant récépissé n°86/CKTI en date du 27 juillet 2026, il a été créé une association dénommée : « ASSOCIATION DJABAL NOOR », en abrégé (ADN).

Objet :

- Promouvoir l'organisation des convois missionnaires et humanitaires, la construction des mosquées et écoles ;
- Le creusement des puits et prestation de services religieux, humanitaires, l'entretien et l'utilisation des médias ; etc.

Siège Social : Moribabougou.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Sidi Aboubacar TOURE

Secrétaire général : Mohamed TOURE

Secrétaire administratif : Mahamoud KONE

Secrétaire à l'organisation : Moussa KONE

Secrétaire aux relations extérieures : Kobaba SANKOMO

Trésorière générale : Assetou SOW

Suivant récépissé n°0539/G.DB-CAB en date du 23 juin 2025, il a été créé une association dénommée : « Collectif des Associations pour la Police de Proximité du Mali », en abrégé (CAPPMP).

Objet :

- Améliorer les relations entre les Forces de Défense et de Sécurité et la population ;
- créer un climat de confiance et de collaboration entre les Forces de Défense et de Sécurité et la population ; etc.

Siège Social : Bamako, Sabalibougou ; Rue : 521, Porte : 643.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Abdramane KOUMARE

Vice-président : Dramane FANE

Secrétaire général : Nambala KOMACARA

Secrétaire général adjoint : Fatoumata DIALLO

Trésorier général : Abdoulaye COULIBALY

Trésorier général adjoint : Harouna KEITA

Secrétaire administrative : Hawa DIARRA

Secrétaire administratif adjoint : Sidy DIARRA

Secrétaire à l'organisation : Fatoumata SANOGO

Secrétaire à l'organisation 1er adjoint : Hamidou DIARRA

Secrétaire à l'organisation 2ème adjoint : Fatoumata DJIRE

Secrétaire à l'information et à la communication : Oumar KOUMARE

Secrétaire aux relations extérieures : Mamadou KOUMARE

Secrétaire aux activités culturelles et sportives : Djibril KEITA

Secrétaire aux comptes : Sayon FOFANA

Secrétaire aux comptes adjoint : Fatoumata SAMAKE

Secrétaire aux conflits : Aboubacar Sidiki MAGASSOUBA

Suivant récépissé n°0313-G-DB en date du 31 mars 2016, il a été créé une association dénommée : « Association Femmes d'Expoir », en abrégé (AFE).

Objet :

- Encourager les femmes à participer au développement du Mali ;
- lutter contre les violences faites aux femmes , etc.

Siège Social : Badalabougou, case des associations

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Ndeye Tillé TRAORE

Secrétaire générale : Mariam KONE

Chargée de soutien psychologique : Oumou Salif TOURE

Trésorière : Sabine ARAMA

Secrétaire administratif : Sékou B SAMAKE

Chargée de communication : Takia MALIKITE

Chargée de plaidoyer : Bibata MAIGA

Secrétaire à la santé : Mariam KEITA

Chargée des droits humains : Kadidia KADOOUNO

Suivant récépissé n°0200/G.DB-CAB en date du 15 mai 2026, il a été créé une association dénommée : « Association des Producteurs de Poulet Local du Mali », en abrégé (APPLO-MALI).

Objet :

- Contribuer à l'autosuffisance alimentaire ;
- Produire et transformer des poulets destinés à la consommation ; etc.

Siège Social : Bamako, Niaréla ; Rue : 438, Porte : 238.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Mamadou DEMBELE

Vice-président et secrétaire général : Mohamed C. SIDIBE

Secrétaire général adjoint et responsable organisation : Abdoulaye TRAORE

Trésorière : Mme DIARRA Dienebou COULIBALY

Responsable communication : Sekou Seydou DIAKITE

Adjoint communication : Mahamadou L. TRAORE

Adjoint communication : Moussa DIALLO

Responsable aux relations extérieures : Mohamed TIMBINE

Responsable adjoint aux relations extérieures : Mahamadou NIMAGA

Responsable santé animal : Ibrahim M TAPO

Responsables femmes et jeunes : Mme SISSOKO Aissata BERTHE

Suivant récépissé n°81-CKTI en date du 17 juillet 2026, il a été créé une association dénommée : « Association pour le Développement de Mamaribougou », en abrégé (ADM).

Objet :

- Eduquer ses membres pour mieux connaître le village ;
- Créer les conditions pour une bonne collaboration avec les voisins ;
- Chercher et proposer les meilleures voies de l'assainissement ; etc.

Siège Social : Mamaribougou.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Namakan KEITA

1er Vice-président : Oumar DOUMBIA

2ème Vice-président : Madi KEITA

Délégué général : Bakary SANGARE

Délégué général adjoint : Ibrahim CAMARA

Secrétaire général : Lamine KEITA

Secrétaire général adjoint : Oumar KEITA

Trésorier général : Alou KEITA

Trésorier général adjoint : Daouda KEITA

Commissaire aux comptes : Mahamou SISSOKO

Commissaire aux comptes adjoint : Youssouf KOROMAKAN

Secrétaire à l'organisation et à l'information : Bourama DOUMBIA

Secrétaire à l'organisation et à l'information adjoint : Fasseme KEITA

Secrétaire au conflit et à la cohésion sociale : Demba KOUYATE

Secrétaire au conflit et à la cohésion sociale adjoint : Souleymane CAMARA

Objet :

- Contribuer à la prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité ;
- Contribuer à la protection des femmes et des enfants vulnérables ; etc.

Siège Social : Bamako, Kalabancoura, Rue : 225, Porte : 733.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Cheick Oumar SACKO

Secrétaire général : Ibrahima KONATE

Secrétaire administrative : Koumba DEMBELE

Trésorière générale : Aminata KANTE

Suivant récépissé n°0002/MATD-DGAT en date du 06 février 2024, il a été créé une association dénommée : « Fédération des Associations Communautaires et du Développement de Bakhounou », en abrégé (FEACDB).

Objet :

- Promouvoir le rapprochement, la solidarité et l'entraide entre ses membres, mener toutes actions susceptibles de contribuer au développement social, économique et culturel des populations de Bakhounou ; etc.

Siège Social : Bamako, Bagadadji près de l'école de la République

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Fodié NIAKATE

Vice-président : Modibo CAMARA

Secrétaire général : Boubou DANTHIOKO

Trésorier général : Garba MAGASSI

Suivant récépissé n°0169/G.DB-CAB en date du 27 avril 2026, il a été créé une association dénommée : « Association pour l'Assistance aux populations Vulnérables », en abrégé (AAPV).